



Strasbourg, le 6 novembre 2020

CDCPP(2020)9  
Point 4.3 de l'ordre du jour

**COMITE DIRECTEUR  
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE  
(CDCPP)**

**PATRIMOINE CULTUREL**

**Convention du Conseil de l'Europe  
sur les infractions visant des biens culturels**

\*\*\*

**Recommandation CM/Rec(2020)7 du Comité des Ministres aux Etats membres  
sur la promotion de la prévention continue des risques dans la gestion  
quotidienne du patrimoine culturel : coopération avec les États, les  
spécialistes et les citoyens**

\*\*\*

**Journées européennes du Patrimoine**

\*\*\*

**Stratégie 21**

\*\*\*

**La Convention de Faro sur la Valeur du Patrimoine culturel pour la société**

\*\*\*

**Réseau Herein**

Pour information et action

Note du Secrétariat  
établie par la  
Direction de la Participation démocratique  
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

## I. CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LES INFRACTIONS VISANT DES BIENS CULTURELS<sup>1</sup>

### Contexte général

[La Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels](#) (STCE n° 221) a été ouverte à la signature le 19 mai 2017 lors de la 127e session du Comité des Ministres à Chypre. Elle remplace l'ancienne Convention "Delphi" de 1985.

En octobre 2020, la Convention compte 12 signataires : Arménie, Chypre, Grèce, Italie, Lettonie, Monténégro, Portugal, Fédération de Russie, Saint-Marin, Slovénie, Ukraine, et un État non-membre, à savoir le Mexique. La Convention entrera en vigueur après cinq ratifications, dont au moins trois États membres du Conseil de l'Europe : à ce jour, Chypre et le Mexique l'ont ratifiée.

Suite à la conférence promotionnelle qui a eu lieu à Nicosie, Chypre, du 24 au 26 octobre 2019 (voir [le site Web](#)) un film promotionnel est en cours de réalisation et sera disponible sur le site du Conseil de l'Europe. Ce film vise à sensibiliser un public plus large et invite les États membres à signer et à ratifier la Convention.

La Convention de Nicosie a été présentée à la conférence d'UNIDROIT les 8 et 9 octobre 2020 célébrant le 25e anniversaire de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés. L'événement a notamment mis en évidence l'interaction des instruments internationaux existants et le travail qui reste à faire pour lutter contre les infractions contre les biens et les objets culturels. En temps du COVID-19, ceci ajoute une pression supplémentaire sur cet agenda.

La conférence en ligne du 16 au 18 novembre intitulée "Patrimoine culturel et multilatéralisme - stratégies régionales et internationales pour la protection du patrimoine culturel", organisée à l'occasion du 50e anniversaire de la Convention de l'UNESCO de 1970 par les autorités allemandes en coopération avec l'UNESCO, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, offrira une occasion importante d'examiner et de renforcer les synergies compte tenu des défis auxquels le patrimoine culturel est confronté au niveau régional et mondial.

### Action requise

Le CDCPP est invité à :

- Inviter les États membres à signer et à ratifier la Convention de Nicosie ;
- S'employer à garantir une vaste distribution du film promotionnel sur la Convention de Nicosie, destiné à un large public incluant les décideurs politiques et la société civile et
- Inviter les États membres à promouvoir la Convention de Nicosie comme un instrument ouvert lors d'événements européens et internationaux pertinents

## II. Recommandation CM/Rec(2020)7 du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion de la prévention continue des risques dans la gestion quotidienne du patrimoine culturel : coopération avec les États, les spécialistes et les citoyens<sup>2</sup>

La Recommandation CM/Rec(2020)7 du Comité des Ministres aux États membres *sur la promotion de la prévention continue des risques dans la gestion quotidienne du patrimoine culturel : coopération avec les États, les spécialistes et les citoyens* a été préparée par un groupe de travail du CDCPP qui a lancé ses travaux suite à la tragique incendie de la cathédrale Notre-Dame en avril 2019. Le Bureau du

---

<sup>1</sup> Contribution aux Objectifs de développement durable (ODD): (4) Accès à une éducation de qualité ; (9) Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ; (11) Villes et communautés durables ; (12) Consommation et production responsables ; (16) Justice et paix ; (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs.

<sup>2</sup> Contribution aux Objectifs de développement durable (ODD): (9) Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ; (11) Villes et communautés durables ; (13) Lutte contre le changement climatique ; (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs.

CDCPP et le CDCPP ont ensuite discuté et révisé le texte. A partir de mai 2020, le texte a été discuté par le groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement (ci-après GR-C). Plusieurs amendements ont été suggérés et discutés par les délégations lors des sessions ultérieures du GR-C. Le président du groupe de rapporteurs a présenté une proposition de texte lors de la session du 8 octobre, qui a reçu par la suite l'approbation tacite du groupe. La recommandation a donc été adoptée par les Délégués du Comité des Ministres lors de leur 1386e session le 21 octobre.

En réponse à l'événement de Notre Dame, et compte tenu également de nombreux autres incidents, le texte de la recommandation : "Prévenir vaut mieux que guérir, mettre à disposition les ressources nécessaires à la prévention de la négligence et de la gestion quotidienne insuffisante du patrimoine culturel, afin d'éviter des interventions plus importantes et coûteuses plus tard, lorsque des dommages ont déjà été causés" et les références à l'importance du renforcement des capacités des principales autorités responsables du patrimoine, de l'identification et de l'analyse des risques, de la sensibilisation, de la formation et du transfert de connaissances, ainsi que de la coopération internationale, sont essentielles pour tous les acteurs impliqués dans la prévention des risques dans le secteur du patrimoine.

### Action requise

Le CDCPP est invité à :

- à saluer le lancement de la Recommandation CM/Rec(2020)7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion de la prévention continue des risques dans la gestion quotidienne du patrimoine culturel : coopération avec les États, les spécialistes et les citoyens;
- s'engager dans la mise en œuvre pratique des recommandations formulées dans le texte ;
- assurer une large diffusion du texte au niveau national auprès de tous les groupes impliqués dans la prévention continue des risques dans la gestion du patrimoine culturel.

## III. JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE<sup>3</sup>

### Contexte général

Les [Journées européennes du patrimoine](#) constituent l'événement culturel participatif le plus largement célébré et partagé par les personnes vivant en Europe. Lancé en 1985 en France, le programme est devenu en 1999 une initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

### État d'avancement

#### Thèmes paneuropéens



Depuis 2015, l'idée de définir des thèmes communs pour les JEP s'est avérée efficace pour rassembler les manifestations sous une même bannière, renforçant ainsi la dimension européenne de ce programme.

Les thèmes adoptés pour les éditions précédentes étaient les suivants : « Patrimoine industriel » (2015) ; « Patrimoine et communautés » (2016) ; « Patrimoine et nature » (2017) ; « Année européenne du patrimoine culturel » (2018) et « Arts et divertissement » (2019).

En 2020, les Journées européennes du patrimoine ont mis l'éducation à l'honneur dans le cadre du thème « [Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie](#) », avec la participation de 35 pays.

Les thèmes communs des JEP qui ont été choisis pour les trois prochaines années sont les suivants :

2021 : « Patrimoine inclusif » (« Le patrimoine pour tous »)

<sup>3</sup> Contribution aux Objectifs de développement durable (ODD): (4) Accès à une éducation de qualité ; (8) Accès à des emplois décents ; (11) Villes et communautés durables ; (12) Consommation et production responsables ; (13) Lutte contre le changement climatique ; (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs.

2022 : « Patrimoine durable »

2023 : « Patrimoine vivant »

Le Comité consultatif des JEP sur le patrimoine inclusif élabore actuellement une brochure présentant des exemples de pratiques innovantes pour élargir la participation du public, qui se verra une source d'inspiration pour le thème commun de l'année prochaine.

Une boîte à outils intitulée « Nous sommes la culture », qui est conçue pour donner des orientations pratiques aux coordinateurs nationaux des JEP en vue d'accroître la diversité des participants aux manifestations qu'ils organisent, sera également diffusée prochainement. Cette boîte à outils a été mise au point à la suite du projet européen de coopération transfrontalière intitulé « Nous sommes la culture : Stratégies pour des Journées européennes du patrimoine plus inclusives », mené à l'initiative du Royaume-Uni (Écosse).

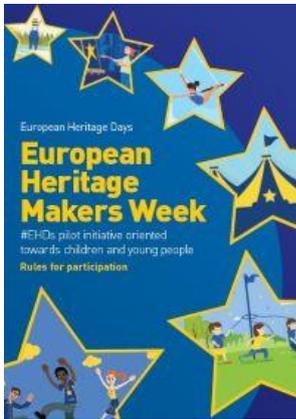
Parmi les propositions de futurs thèmes à aborder, qui seront présentées lors de la prochaine Assemblée des coordinateurs nationaux des Journées européennes du patrimoine, on peut citer les suivantes :

2025 : « Patrimoine architectural » – à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Année européenne du patrimoine architectural (1975), pour laquelle le logo adopté pour les Journées européennes du patrimoine a été spécialement créé.

2027 : « Patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions » – y compris des modes de transport et de communication – à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire des Itinéraires culturels.

Les propositions de thèmes communs pour 2024 et 2026 comprendront "Trésors cachés", "Héros du patrimoine", "Enfants en vedette" et "Le patrimoine du sport". Les propositions de thèmes supplémentaires sont toujours les bienvenues.

### **Jeunes acteurs du patrimoine européen** (ex-Semaine européenne des acteurs du patrimoine)



L'initiative des [Jeunes acteurs du patrimoine européen](#) est reconnue comme une occasion unique d'associer les **membres les plus jeunes de la société** à des activités liées au patrimoine, à la fois en ligne et dans leur environnement immédiat. Lancée à titre d'initiative pilote en 2018 dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel, elle vise à inciter les jeunes à s'intéresser à leur patrimoine, à recueillir des expériences et des récits sur la façon dont ils comprennent la dimension européenne du patrimoine local, à identifier et à promouvoir les communautés de jeunes intéressées par le patrimoine, à mettre en lumière les futurs acteurs du patrimoine ([#HeritageMakers](#)) et à les mettre en contact avec leurs pairs d'autres régions d'Europe.

Un certain nombre de modifications ont été apportées à l'initiative des Jeunes acteurs du patrimoine européen pour assurer une participation beaucoup plus importante de groupes scolaires que de jeunes à titre individuel. Cependant, en raison des conséquences de la pandémie de covid-19, il a été décidé de reporter le lancement de l'édition de cette année à début 2021. Plusieurs difficultés juridiques sont en cours d'examen, notamment la participation de mineurs à ce programme. On peut espérer que ce problème pourra être réglé en demandant aux parents de donner leur consentement directement aux établissements scolaires participant au programme, ce qui assurera une protection juridique claire au niveau local.

## Récits sur le patrimoine européen



L'appel à [Récits sur le patrimoine européen](#), une initiative consistant à organiser un concours pour l'attribution de subventions, a également été mis en place en 2018 dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel. Il vise à faire ressortir la dimension européenne de sites du patrimoine et de travaux sur le patrimoine réalisés par différents **groupes** en Europe. Ces groupes sont invités à faire part de leur histoire, remarquable ou plus modeste, et à en faire éventuellement des projets subventionnés pour contribuer au patrimoine de la société d'aujourd'hui. Le processus de sélection est présenté dans les lignes directrices de l'appel à récits, dont une [version résumée](#) est disponible [ici](#).

Au total, 81 récits ont été envoyés, provenant de 22 pays cette année, dont 70 étaient accompagnés d'une première proposition de projet. Un jury de présélection a évalué ces 70 demandes. À l'issue de ce processus, les auteurs des vingt histoires les mieux notées, issus de 14 pays différents, ont été invités à rédiger et à soumettre une demande de subvention globale pour leur projet.

Après la phase finale d'évaluation par un jury européen, les auteurs des 11 meilleurs récits se sont vu attribuer une subvention pouvant aller jusqu'à 10 000 € pour mener à bien leur projet.

Les lauréats de l'édition 2020 sont les suivants :

[Culture rapprochée à Nicosie](#) (Chypre)

[Protecteurs du patrimoine](#) (Portugal)

[Maison pour la coopération](#) (Chypre)

[Hôpital des partisans de Franja](#) (Slovénie)

[Un nom, une vie, une plaque](#) (Géorgie)

[Conte d'un fleuve](#) (Espagne)

[RomArchive](#) (Allemagne)

[Fête à King Street](#) (Royaume-Uni-Angleterre)

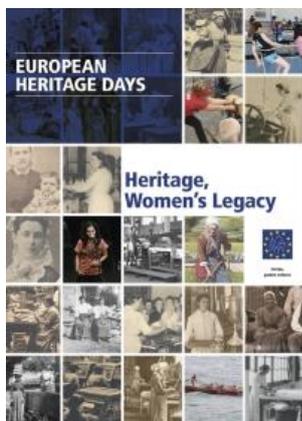
[Terres communes](#) (Italie/Suisse)

[Drainspotting](#) (Royaume-Uni-Angleterre)

[Jour de grand-mère mars](#) (Macédoine du Nord)

L'ensemble des 81 récits qui ont été soumis peuvent être consultés en ligne sur [www.europeanheritagedays.com/Story](http://www.europeanheritagedays.com/Story)

## Projets européens de coopération transfrontalière



L'initiative des projets européens de coopération transfrontalière, qui vise à favoriser la dimension européenne par l'octroi de subventions directes, a été elle aussi lancée en 2018 dans le cadre de l'action menée pour soutenir et stimuler les activités liées à l'Année européenne du patrimoine culturel. Elle offre un soutien financier à un petit nombre de projets transfrontaliers organisés et dirigés par les coordinateurs nationaux des Journées européennes du patrimoine. Grâce à ces projets, les coordinateurs nationaux travaillent ensemble pour réfléchir aux synergies qui peuvent être créées et transmettre leurs connaissances partagées au réseau des JEP.

La priorité est donnée aux projets a) qui portent sur un minimum de trois pays ; b) qui développent activement une politique pour les Journées européennes du patrimoine, en particulier sur de futurs thèmes paneuropéens ; c) qui encouragent la diversité et l'inclusion ; d) qui encouragent l'éducation et la participation des jeunes au patrimoine ; e) qui favorisent la coopération transfrontalière, en particulier dans les régions de post-conflit et/ou avec les pays candidats à l'adhésion à l'UE ; et/ou f) qui mettent en évidence la dimension européenne des Journées européennes du patrimoine.

Les activités sont dirigées par le coordinateur national des JEP du pays à l'initiative du projet, en coopération avec les coordinateurs nationaux des pays partenaires. Le bénéficiaire de la subvention peut être un ministère, un organisme national, une institution ou une association qui travaille avec les pays partenaires pour développer des projets européens de coopération transfrontalière en vue de renforcer la dimension européenne du programme ainsi que de susciter l'intérêt de publics plus larges et plus divers et de les inciter à participer.

Pour faire une demande de subvention, les coordinateurs nationaux des JEP sont invités à présenter des propositions de projet et de solliciter des partenariats lors de l'assemblée annuelle des JEP. Des propositions de projet résumées peuvent également être soumises par courriel au secrétariat : [jep-ehd@coe.int](mailto:jep-ehd@coe.int)

Les propositions de projet sont examinées par le secrétariat, en concertation avec la Commission européenne et les coordinateurs nationaux des JEP partenaires.

En 2020, le projet soutenu est le suivant :

***Le patrimoine, héritage des femmes***

Espagne (en partenariat avec la France, l'Italie, la Roumanie, la Slovénie et le Royaume-Uni (Angleterre)) : <http://bizkaikoa.bizkaia.eus/jep>

Cependant, ces activités ont dû être suspendues pour le moment en raison de la pandémie de covid-19.

Les propositions de projet pour 2021 sont les bienvenues.

En outre, un petit nombre de visites d'échange transfrontalières entre coordinateurs nationaux peuvent être financées pour faciliter et encourager le partage de bonnes pratiques.

**Synergies avec les sites ayant obtenu le label « Patrimoine européen »**



En coopération avec la Commission européenne, trois des 48 sites ayant obtenu le label « Patrimoine européen » ont été choisis pour mettre en œuvre un projet spécial dans le cadre du programme des Journées européennes du patrimoine.

Cette initiative est très récente, et de plus amples informations seront données lors d'une prochaine réunion du CDCPP.

Ces trois projets seront également présentés lors de futures manifestations organisées dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.

Les trois sites labellisés « Patrimoine européen » qui ont été sélectionnés sont les suivants :

[Fort de Cadine](#) (Italie)

Ce projet permettra l'élaboration d'un programme éducatif sur la citoyenneté européenne, qui traitera notamment de l'histoire de l'intégration européenne. Il s'appuie sur la collaboration au niveau local entre le personnel du site, des éducateurs/enseignants et des chercheurs pour qu'ils produisent ensemble des vidéos et des manuels éducatifs que les enseignants pourront utiliser avec leurs élèves.

[Académie de musique Liszt Ferenc](#) (Hongrie)

Ce projet vise à renforcer la communication sur la dimension européenne et la diffusion de documents à ce sujet au sein de trois sites ayant obtenu le label « Patrimoine européen » en Hongrie, par la mise en œuvre d'une action éducative conjointe. Il s'agit d'un concours en ligne, dont les gagnants pourront visiter les sites et assister à des concerts.

[Colonies de Bienfaisance](#) (Belgique)

Ce projet vise à renforcer l'utilisation des valeurs du patrimoine comme ressource pour susciter des changements positifs grâce à la conception de produits et de services par des élèves et leurs écoles et comme catalyseur de solutions novatrices aux problèmes sociaux.

## **Notoriété et communication**



Des actions concertées se poursuivent en 2020 pour accroître la notoriété des Journées européennes du patrimoine au sein des pays participants et entre ceux-ci.

Une nouvelle [animation numérique](#) a été publiée en septembre à l'occasion du 35<sup>e</sup> anniversaire des Journées européennes du patrimoine. Cette animation a été largement diffusée sur les médias sociaux, ainsi qu'une série de courts [clips vidéo](#) réalisés spécialement pour le programme.

Une société de production de films a été chargée de produire une vidéo promotionnelle de 10 à 15 minutes sur les manifestations organisées dans différents pays dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. De courts clips vidéo seront réalisés à partir d'extraits de ce film pour être diffusés sur les médias sociaux.

Le nouveau site web des JEP, [www.europeanheritagedays.com](http://www.europeanheritagedays.com), conçu et développé plus tôt dans l'année, a été lancé pendant l'été. L'expérience utilisateur globale a été améliorée, grâce à un design moderne et à un meilleur système de capture de données d'écran, de téléchargement et de partage d'événements. Les manifestations en lien avec les JEP sont affichées sur une carte interactive, ce qui permet aux utilisateurs de faire apparaître sur leur smartphone ce qu'il se passe autour d'eux.

Le site web n'étant actuellement disponible qu'en anglais, la prochaine phase de développement consistera à en créer une version française, dont la mise en ligne sera suivie d'une campagne de promotion sur les réseaux sociaux en français, afin de toucher plusieurs milliers d'autres acteurs des JEP.

Un nombre accru d'articles d'actualité sont régulièrement publiés sur le site web du programme, des bulletins d'information sont envoyés deux fois par an par courrier électronique et des communiqués de presse sont publiés.

La diffusion d'information sur les JEP sur les médias sociaux a continué de s'élargir sur diverses plateformes :

Facebook – [www.facebook.com/EHDays](http://www.facebook.com/EHDays)

Twitter – [www.twitter.com/JEP\\_EHD](http://www.twitter.com/JEP_EHD)

Instagram – [www.instagram.com/europeanheritagedays](http://www.instagram.com/europeanheritagedays)

YouTube – [www.youtube.com/channel/UCnoazY5ZN-NHBwkqy6JRM1w](http://www.youtube.com/channel/UCnoazY5ZN-NHBwkqy6JRM1w)

En outre, un large éventail de supports promotionnels, parmi lesquels des drapeaux, des banderoles, des dispositifs de nettoyage pour smartphone, des cordons, des stylets, des sacs en coton, des ballons, des autocollants, des marque-pages et des tatouages temporaires ont été conçus, produits et distribués sur demande à tous les pays participants.

## **Manuel pour les Coordinateurs nationaux des JEP**



Une version entièrement mise à jour du [Manuel à l'usage des coordinateurs nationaux et des parties prenantes des Journées européennes du patrimoine](#) a été publiée en juin et des exemplaires imprimés ont été distribués à tous les États membres.

Le manuel entend faciliter le travail des coordinateurs nationaux et des autres parties prenantes qui tous jouent un rôle essentiel dans la réussite de l'organisation des Journées européennes du patrimoine.

Une nouvelle mise à jour du manuel sera réalisée dans deux ans pour prendre en compte les enseignements importants qui seront tirés des activités menées sur les thèmes communs du « Patrimoine inclusif » (2021) et du « Patrimoine durable » (2022) – ainsi que de cette année difficile, au cours de laquelle de nombreux sites et monuments ont dû

envisager des solutions pour numériser et diversifier leur offre en matière de patrimoine dans le contexte du confinement.

## Épidémie de covid-19 et JEP



On a coutume de dire que la créativité naît de la contrainte, et cette année n'a certainement pas fait exception pour les Journées européennes du patrimoine. En effet, cette édition a sans doute été l'une des plus marquées par l'inventivité des parties prenantes et l'une des plus manifestement réussies – en partie en raison de la pandémie de covid-19.

Mais son succès tient largement à la créativité et à la détermination du réseau des coordinateurs nationaux, qui, malgré les défis considérables qu'ils ont dû relever, sont parvenus à proposer des dizaines de milliers d'événements sur tout le continent.

Les États membres qui étaient en mesure d'organiser des manifestations physiques ont pu les tenir en limitant le nombre de visiteurs grâce à des systèmes de réservation préalable et en appliquant des règles de distanciation physique associées à des mesures sanitaires strictes.

Les États membres qui ont mis en place des restrictions au niveau national ont pu célébrer cette édition des JEP en proposant une offre numérique et en concentrant leurs efforts sur de nouveaux modes de participation de la population dans le domaine du patrimoine. Leurs initiatives ont permis d'inscrire à long terme dans le patrimoine plusieurs milliers de sites et de monuments et d'établir un programme des JEP qui est aujourd'hui à la fois animé au niveau local et véritablement accessible dans le monde entier.

La pandémie a donné aux lieux de patrimoine l'occasion d'innover en élaborant des stratégies différentes pour mettre leurs sites en valeur. Du fait de la grande accessibilité des smartphones et des technologies en ligne gratuites, il s'agit d'un investissement à long terme très satisfaisant, qui n'a pas non plus besoin d'être très coûteux.

De nombreuses propositions créatives ont été faites, et il était encourageant de voir les coordinateurs nationaux de toute l'Europe se tendre la main pour trouver un soutien et échanger des idées.

Seule une petite poignée de pays ont décidé de ne pas organiser de manifestations dans le cadre des JEP cette année. Dans l'ensemble, il y a eu moins d'événements que d'ordinaire et le nombre de visiteurs a naturellement dû être limité. Selon nos prévisions, les statistiques devraient être nettement en deçà du nombre moyen de visiteurs par an. Mais, dans des circonstances très difficiles, nous sommes fiers du réseau des coordinateurs nationaux, qui ont veillé à ce que les Journées européennes du patrimoine soient bel et bien célébrées cette année.

### Action requise

Le CDCPP est invité :

- à saluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme des Journées européennes du patrimoine 2020 ;
- à féliciter le réseau des coordinateurs nationaux des JEP pour l'organisation réussie de dizaines de milliers de manifestations dans le cadre des Journées européennes du patrimoine dans des circonstances très difficiles ;
- à encourager les États membres à participer aux travaux relatifs au thème paneuropéen choisi pour les Journées européennes du patrimoine 2021, qui est le « Patrimoine inclusif ».

## IV. STRATEGIE 21<sup>4</sup>

### Contexte

La Stratégie 21 (ST21) offre des lignes directrices pour promouvoir la bonne gouvernance et la participation à l'identification et à la gestion du patrimoine. Elle diffuse des approches innovantes pour améliorer l'environnement et la qualité de vie de nos concitoyens européens. Elle a été officiellement lancée en avril 2017 à Chypre.

La Stratégie propose des recommandations et des pistes d'action concrètes sur la gestion du patrimoine dans le cadre de ses trois composantes : Développement social, territorial et économique, et Connaissances et éducation. [Une page web liée à la ST21](#) (en anglais et en français) propose des outils de base, tels que des défis, des recommandations, des lignes d'action et des bonnes pratiques liées aux interventions sur le patrimoine, ainsi que les textes de référence et des fiches d'information.

Les États membres du CDCPP, les observateurs et les autres parties prenantes ont fourni en 2018/2019 des exemples de bonnes pratiques qui mettent en œuvre les recommandations de la Stratégie 21 en utilisant une approche participative et interdisciplinaire, notamment en ce qui concerne les initiatives menées pendant l'Année européenne du patrimoine culturel, et également pour la publication de [« La collection dorée des bonnes pratiques »](#), publiée en juin 2019.

L'approche globale retenue pour les bonnes pratiques comprend une brève analyse de l'incidence et des résultats des interventions dans le domaine du patrimoine (obstacles rencontrés, ainsi qu'enseignements retirés). Elle souligne l'importance des changements et d'une approche innovante. [Les critères des bonnes pratiques](#) sont compatibles avec le rapport [« Gouvernance participative du patrimoine culturel »](#) (2018) du Groupe de travail OMC d'experts des États membres de l'UE.

### Etat d'avancement

#### Bonnes pratiques

Suite au confinement lié à COVID-19, les États membres et une communauté élargie d'acteurs du patrimoine ont été invités à partager de nouveaux [exemples de projets / pratiques exemplaires dans le cadre des travaux liés à la Stratégie 21](#), qui doivent être publiés sur le site web. Cette année, une attention particulière est accordée aux projets et aux bonnes pratiques d'éducation au patrimoine, l'un des trois principaux volets de la Stratégie 21 étant l'éducation et les connaissances, de façon à mettre l'accent sur le [thème principal des Journées européennes du patrimoine 2020 « Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie »](#).

En réponse à cet appel, le Secrétariat a reçu à ce jour 45 nouvelles bonnes pratiques (provenant de Grèce, Croatie, Pologne, Géorgie, France, Italie, Belgique, Slovaquie, Bosnie-Herzégovine, Espagne et Turquie) et de nouvelles contributions continuent d'arriver.

Pour **2021**, un nouvel appel aux meilleures pratiques liées aux questions de genre est en cours de préparation, et un second appel permettra de collecter les meilleures pratiques liées à l'handicap, en rendant le patrimoine plus inclusif et plus réactif. Le troisième appel, en 2021, concernera les initiatives en réaction à la pandémie.

#### Fiches d'information

Des fiches d'information rédigées par des experts pour expliquer la mise en œuvre de la Stratégie 21 dans différents domaines professionnels sont en cours de traduction et de mise en ligne sur le site web de la Stratégie 21.

En 2019, les quatre fiches suivantes ont été présentées : *« Egalité entre sexes : en quoi le patrimoine culturel peut y contribuer »* ; *« Architectes paysagistes et Stratégie 21 »* ; *« L'avenir du patrimoine religieux »* et enfin *« La stratégie 21 dans les petits musées »*.

<sup>4</sup> Contribution aux Objectifs de développement durable (ODD): (1) *Éradication de la pauvreté* ; (4) *Accès à une éducation de qualité* ; (5) *Égalité entre les sexes* ; (8) *Accès à des emplois décents* ; (9) *Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation* ; (11) *Villes et communautés durables* ; (12) *Consommation et production responsables* ; (13) *Lutte contre le changement climatique* ; (17) *Partenariats pour la réalisation des objectifs*.

Fin 2020, une fiche d'information sur la « *Méthodologie de la Stratégie 21 à l'intention des fonctionnaires et des chefs de projet* » sera disponible.

Les fiches suivantes seront disponibles au début de l'année 2021 :

« *Stratégie 21 et innovation* » ; « *Stratégie 21 et questions d'IA* », « *Stratégie 21 et migration* » et « *ST21 et projets de patrimoine inclusif - Tous capables, tous inclus* ».

## **Ateliers**

Un nouveau groupe de travail en ligne sur **l'évaluation de la ST21** (méthodologie) a été mis en place en 2020 pour préparer le module associé du MOOC ST21. L'objectif est de traduire la complexe méthodologie d'évaluation existante en un outil accessible pour une utilisation plus large. Les résultats des ateliers seront largement mis à la disposition des parties prenantes intéressées.

## **MOOC ST21 (Comment mettre en œuvre la Stratégie 21 en dix étapes – plateforme d'apprentissage en ligne)**

Un nouveau MOOC interactif sur la ST21 est en préparation, permettant une exploration conviviale des trois composantes de la Stratégie 21, évoquant ses divers thèmes et recommandations et offrant des fonctionnalités créatives.

## Objectifs

- Présenter aux participants les origines et le contenu de la [Recommandation CM/Rec\(2017\)1 du Comité des Ministres aux États membres sur la « Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXIe siècle »](#).
- Fournir des connaissances et des compétences pour l'utilisation des recommandations de la Stratégie 21 visant à traiter les défis liés à la cohésion sociale, au développement économique et territorial ainsi qu'à la connaissance et l'éducation.
- Accompagner l'analyse des activités liées au patrimoine présentées par les participants, du point de vue de la mise en œuvre de la Stratégie 21, et mettre en place un suivi informel de leur impact intersectoriel
- Fournir des exemples de bonnes pratiques liées à la Stratégie 21 soutenues par différents États membres du Conseil de l'Europe et former les participants à l'évaluation de leurs propres activités afin qu'elles rejoignent aussi cette collection.
- Promouvoir la constitution de réseaux par l'échange d'expériences et d'informations entre les participants, les enseignants et l'équipe du Conseil de l'Europe en charge de la Stratégie 21.

## Méthodologie

La formation s'appuiera sur dix modules accompagnés de multiples ressources. Chaque module sera composé des éléments suivants :

- Une vidéo réalisée spécialement pour le module sur la base du projet pédagogique, expliquant les contenus essentiels, et composée de photos, de séquences vidéo et/ou d'animations ;
- Une brochure apportant des informations supplémentaires à l'appui de la vidéo, notamment des liens vers des publications ou des sites web pertinents, afin de faciliter une compréhension plus approfondie du thème ;
- Des questionnaires d'auto-évaluation.

Les participants au MOOC devront être des acteurs d'au moins un événement lié au patrimoine, encore proposé ou ayant pris fin il y a moins de deux ans. Ils s'exerceront à utiliser la Stratégie 21, analyser et comparer leur activité avec les résultats pédagogiques de la formation.

La formation aura pour aboutissement l'application de l'activité de sorte qu'elle devienne une bonne pratique au titre de la Stratégie 21 et qu'elle figure sur le site web.

## **La Stratégie 21 dans votre pays**

- Continuer à promouvoir la traduction de la boîte à outils de la Stratégie dans les langues

européennes (contenant le texte intégral de la Stratégie 21, un manuel, des fiches générales et méthodologiques, des affiches, un formulaire de critères des bonnes pratiques et d'autres matériels promotionnels téléchargeables)<sup>5</sup> ;

- Préparer en 2021 un recueil en ligne sur la Stratégie 21 et rendre disponible un dossier boîte à outils pour les parties prenantes intéressées.

### **Communication / nouvelles caractéristiques du site web**

- Réorganiser le contenu du site web pour une convivialité optimale et mettre à jour les ressources existantes y compris la section sur les bonnes pratiques ;
- Proposer des exemples ciblés sur la ST21 - pour faciliter les échanges d'informations sur les leçons tirées et la méthodologie de projet utilisée ;
- Créer des comptes sur divers réseaux sociaux pour accroître la visibilité, la mise en réseau et l'accessibilité des travaux liés à la Stratégie 21.

### **Action requise**

Le Bureau du CDCPP y est invité à :

- saluer l'état d'avancement du suivi de la Stratégie 21 et à inviter les États membres à promouvoir ce suivi au niveau national, à communiquer des bonnes pratiques / initiatives pour encourager leur promotion au niveau national, et à faire rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie ;
- traduire le matériel promotionnel dans les langues nationales, à contribuer à sa diffusion aux niveaux régional et local, en élargissant ainsi le réseau de la ST21 ;
- contribuer à l'organisation de manifestations promotionnelles au niveau national ;
- donner des conseils sur le travail futur éventuel concernant la Stratégie 21.

## **V. PLAN D'ACTION DE LA CONVENTION DE FARO ET PROGRAMME CONJOINT « LA VOIE DE FARO »<sup>6</sup>**

### **Contexte**

La Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société constitue un cadre pour définir le rôle de la société civile dans les processus de décision et de gestion liés au patrimoine culturel. Elle met l'accent sur les aspects importants du patrimoine en ce qui concerne les droits de l'homme et la démocratie et encourage une compréhension plus large du patrimoine et de ses rapports avec les communautés et la société. Elle incite la population à reconnaître que les objets et les lieux ne sont pas seulement, en eux-mêmes, ce qui est important dans le patrimoine culturel, mais qu'ils présentent un intérêt en raison des significations et des utilisations que les gens leur attribuent et des valeurs qu'ils représentent.

Cet instrument juridique a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 13 octobre 2005 et ouvert à la signature des États membres le 27 octobre de la même année à Faro (Portugal). Il est entré en vigueur le 1er juin 2011 et, à l'heure actuelle, il a été ratifié par vingt pays, et signé par cinq autres.

Le plan d'action de Faro vise les objectifs suivants :

- Fournir aux États membres des connaissances et une expertise sur le terrain afin qu'ils puissent mieux comprendre le potentiel de la Convention et l'appliquer pleinement ;
- Aider le Conseil de l'Europe à mettre en évidence et à étudier des cas spécifiques en accord avec les priorités politiques de l'Organisation ;
- Proposer une plateforme d'analyse et de recommandations pour la poursuite de l'action dans

<sup>5</sup> Le texte complet de la boîte à outils / Stratégie 21 a été traduit en géorgien, en croate, en espagnol, en slovène, en roumain, en polonais, en lituanien et en néerlandais. Il sera bientôt disponible en finnois et en estonien.

<sup>6</sup> Contribution aux Objectifs de développement durable (ODD): (4) Accès à une éducation de qualité ; (5) Égalité entre les sexes ; (8) Accès à des emplois décents ; (9) Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ; (10) Réduction des inégalités ; (11) Villes et communautés durables ; (12) Consommation et production responsables ; (13) Lutte contre le changement climatique ; (16) Justice et paix

- le domaine de la Convention ;
- Encourager les États membres à signer et à ratifier la Convention.

Le plan d'action de la Convention de Faro a donc été axé sur les grands points suivants :

- o Gouvernance démocratique du patrimoine - le rôle central des communautés ;
- o Rôle du patrimoine dans le traitement des problèmes sociétaux ;
- o Mise en place d'un cadre de coopération et de politiques intégrées et inclusives.

En 2020/21, compte tenu des difficultés suscitées par l'actuelle pandémie de Covid-19 en matière de réalisation de manifestations et d'atteinte d'objectifs, les activités prévues s'articulent autour des axes suivants :

#### *Promotion*

Continuer de promouvoir la Convention de Faro, tant au niveau des autorités que des communautés, notamment par le biais des mesures suivantes :

- Le projet conjoint avec l'Union européenne "The Faro Way" :
  - o Faro Serious Game : le travail avec le fournisseur sélectionné est bien avancé : tous les aspects liés au contenu sont maintenant finalisés et la société va commencer la partie développement ; le lancement du jeu est prévu en janvier/février 2021 ;
  - o Principes de la Convention de Faro à l'œuvre – Exemples choisis : en cours
  - o Troisième séminaire régional de Faro en Géorgie : il aura lieu au premier trimestre 2021.
- Une nouvelle brochure sur la Convention de Faro
  - o La version imprimée bilingue (anglais/français) est désormais disponible
  - o Des versions électroniques seront bientôt disponibles dans d'autres langues nationales : allemand, russe, italien, serbe et lituanien ; une demande de traduction a également été reçue des Pays-Bas.
- Amélioration des outils de communication
  - o Un nouveau court-métrage pour marquer le 15<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Convention de Faro est désormais disponible où différentes personnes apprécient la Convention de Faro de leur propre point de vue :
    - o M. Matjaž Gruden, Directeur de la participation démocratique, Conseil de l'Europe : le point de vue des organisations internationales ;
    - o M. Bernardo Alabaça, directeur général du patrimoine culturel, gouvernement portugais : le point de vue des autorités nationales ;
    - o Mme Sabrina Ciancone, maire de Fontecchio, Italie : le point de vue des autorités locales ;
    - o Mme Violeta Djerkovic, Association "Almasani" et Fondation ECOC Novi Sad 2021 : point de vue des ONG ;
    - o M. Cristian Radu, The Whole Village Project, Viscri, Roumanie : point de vue des habitants locaux.

#### *Réseau de la Convention de Faro (FCN)*

Consolider et élargir les initiatives incluses dans le réseau afin de traiter des questions plus diverses, notamment par le biais

- Un rassemblement du réseau italien de la Convention de Faro (un événement en ligne qui aura lieu le 11 novembre 2020) ;
- La cinquième réunion annuelle du réseau (international) de la Convention de Faro (premier trimestre 2021) ;
- L'équipe de la division de la culture et du patrimoine culturel a participé virtuellement à la présentation du livre "A Guide to the Almaš Environment", à l'occasion de la semaine européenne du patrimoine (Novi Sad, Serbie, 21 septembre 2020) ; l'événement était co-

organisé par l'Association Almašani (membre du réseau de la Convention de Faro) et la Fondation Novi Sad 2021 Capitale européenne de la culture.

#### *Positionner la Convention de Faro au niveau régional*

- Le 16 septembre, la commission des affaires courantes du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a discuté du rapport sur le patrimoine culturel (avec des contributions de la présidence du CDCPP, du réseau de la Convention de Faro et du secrétariat de la culture et du patrimoine culturel) et des projets de résolution et de recommandation associés qui seront soumis pour approbation lors de la prochaine session du Congrès (probablement en mars 2021) ;

#### *Recherche*

Fournir de nouvelles perspectives sur les moyens de relever les défis auxquels sont confrontées les communautés patrimoniales, notamment par le biais

- Quatre documents rédigés par des experts du Faro (portant sur les thèmes i) Faro et les SDG, ii) Faro et migration, iii) Faro et tourisme durable et iv) initiative "Faro dans une valise" ont été soumis et leur révision est en cours ;
- Un document d'experts sur l'application des principes de la Convention de Faro par la société civile en Pologne a été soumis et sa révision est également en cours.

#### **Action requise**

Le CDCPP est invité à :

- saluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action de la Convention de Faro et du projet conjoint CdE / UE « La voie de Faro » y compris la production d'outils promotionnels numériques innovants ;
- échanger et à donner des conseils sur les activités prévues en 2020 et au-delà ;
- encourager les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier la Convention de Faro ;
- soutenir les initiatives inspirées par la Convention de Faro aux niveaux local, régional et national ;
- traduire le matériel promotionnel (à savoir la nouvelle brochure sur la Convention de Faro) dans les langues nationales ;
- s'engager dans l'organisation de manifestations promotionnelles aux niveaux local, régional et national.

## **VI. RÉSEAU HEREIN<sup>7</sup>**

### **Contexte général**

HEREIN a été créé par le Conseil de l'Europe à la demande des Etats membres pour faire le point sur l'évolution de la législation et des pratiques dans les pays participants et offrir un forum pour la mise en commun et le partage d'informations sur le patrimoine culturel. Lors de la [5e session de la Conférence européenne des ministres responsables du patrimoine culturel](#), tenue à Portoroz, Slovénie en avril 2001, les textes adoptés, en particulier la Résolution 2, ont défini les buts et les objectifs du réseau.

Les objectifs à poursuivre en ce qui concerne HEREIN sont donc les suivants :

- Renforcer sa capacité à servir de forum et de réseau pour les professionnels des Etats membres dans le domaine du patrimoine ;
- Faire de la base de données un outil efficace et efficient de collecte et de partage, non seulement de l'information, mais aussi des connaissances ;

<sup>7</sup> Contribution aux Objectifs de développement durable (ODD): (4) Accès à une éducation de qualité ; (5) Égalité entre les sexes ; (8) Accès à des emplois décents ; (9) Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ; (13) Lutte contre le changement climatique ; (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs.

- Fournir des informations par pays sur des sujets de préoccupation spécifiques pour le CDCPP

**En 2020**, en fonction des ressources disponibles, les activités prévues sont les suivantes :

- Diffusion de la publication sur la signalétique patrimoniale résultant d'une enquête participative ;
- Une nouvelle enquête participative sur le patrimoine culturel et l'action climatique dans les Etats membres ;
- Collecte d'informations spécifiques au sein du réseau HEREIN associées à des pages thématiques et promotion de nouvelles pages thématiques pour enrichir le site HEREIN ;
- Finalisation du nouveau questionnaire associé au Rapport national ;
- Préparation d'une réunion des correspondants HEREIN au jardin en Février 2021 ;
- Préparation d'une réunion des coordonnateurs nationaux en 2021 pour discuter des développements futurs de HEREIN.

### **Action requise**

Le CDCPP est invité à :

- Se féliciter des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités et initiatives de HEREIN ;
- Saluer la contribution du réseau HEREIN aux travaux en cours sur le patrimoine culturel et le développement durable ;
- Participer aux travaux du projet et soutenir les efforts de consolidation du projet, y compris par des contributions volontaires.